



CARTE SCOLAIRE ET MOUVEMENT 2018 ALERTE SUR LES FUSIONS D'ÉCOLES

Syndicat attaché à la défense des intérêts particuliers et collectifs des collègues, le SNUDI-FO vous informe, comme nous l'avons déjà fait l'an dernier, de l'orientation de l'administration sur les projets de fusions massives d'écoles dans le cadre de la carte scolaire 2018.

Lors du groupe de travail CTSD « carte scolaire » du jeudi 8 février, l'IA-DASEN a fait part de son **projet de fusions de 9 écoles** dans les Bouches du Rhône :

- EE Guynemer 1 et 2 à Marignane = 14 classes
- EE et EM St Tronc Castel Roc à Marseille 10^{ème} = 18 classes
- EE et EM St Barthélémy Flamants à Marseille 14^{ème} = 17 classes
- EE et EM Malpassé les Lauriers à Marseille 13^{ème} = 12 classes
- EE et EM St Jérôme les Lilas à Marseille 13^{ème} = 18 classes
- EE Parc Kallisté 1 et 2 à Marseille 15^{ème} = 17 classes
- EE Aygalades Oasis 1 et 2 à Marseille 15^{ème} = 15 classes
- EE Chartreux Eugène Cas 1 et 2 à Marseille 4^{ème} = 14 classes
- EE Vincent Garcin et Y. Besson à Pélissanne = 10 classes

Pour certains groupes scolaires, alors même que l'expérimentation de fusion qui devait durer 3 ans n'est pas arrivée à son terme, les conseils d'écoles pourront se prononcer **dès cette année** sur une fusion définitive.

Cela confirme toutes nos craintes :

↳ **Économie de postes** : face à la dotation très insuffisante, la fusion permettrait à l'Administration de dégager certains postes :

- un seul poste de direction au lieu de deux actuellement. Si un départ en retraite n'est pas acté, une mesure de carte scolaire s'appliquera au directeur ayant la plus faible ancienneté sur le poste dans la direction du groupe scolaire ;
- moins de remplaçants car les répartitions des élèves des collègues absents pourront se faire sur un plus grand nombre de classes.

↳ **« Primarisation » des écoles** : avec pour conséquence une non distinction des postes typés « maternelles » ou « élémentaires ». Dans certains départements, il n'y a déjà plus de différence, permettant le glissement des collègues sur l'ensemble des classes de la nouvelle Primaire, en fonction des postes vacants.

↳ **Disparition de la spécificité de la maternelle** : la maternelle est englobée dans l'élémentaire et n'est plus représentée comme une école spécifique. Sa direction disparaît dans le cadre des fusions et le directeur « primaire » doit obligatoirement se positionner sur une classe en élémentaire.

Au moment de la **tenue d'Assises de la maternelle** où l'on reparle des « jardins d'enfants », au moment d'un **changement des missions des ATSEM**, les interrogations sont nombreuses :

- se dirige-t-on vers un transfert de l'enseignement des moins de 6 ans sur les collectivités territoriales ?
- existera-t-il encore des fonctionnaires d'Etat avec le statut d'enseignant dans des classes maternelles ?

Le SNUDI-FO revendique l'existence de la maternelle, « spécificité française », de l'accueil des enfants dès deux ans pour les parents qui le souhaitent dans le cadre de l'Éducation

nationale, avec des enseignants fonctionnaires d'Etat. Il refuse tout projet de transfert sur les collectivités territoriales.

Pour toutes ces raisons, le SNUDI FO 13 revendique l'arrêt des projets de fusions d'écoles et votera contre lors du CTSD carte scolaire du jeudi 15 février.

Si vous êtes concernés par ces projets et souhaitez plus d'information ou l'aide du syndicat, n'hésitez pas à nous contacter

Retrait du projet de carte scolaire DASEN-Ministre !

GREVE LE JEUDI 15 FEVRIER 2018

Rassemblement devant l'IA (Bd Charles Nedelec) **à partir de 13h**, avant et pendant la tenue du CTSD carte scolaire pour la satisfaction des revendications des écoles !

Ce que veulent les enseignants, ce sont des classes à effectifs réduits partout ! Ce sont des RASED reconstitués ! Ce sont des postes de remplaçants !

Le SNUDI FO revendique :

- Non au dispositif Blanquer « 100% de réussite » : les postes créés doivent servir à satisfaire les besoins des écoles ;
- Non à la co-intervention généralisée avec la suppression des maîtres PARE et le manque de locaux ;
- Ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d'école ;
- Maintien de toutes les classes ;
- Création des postes nécessaires de remplaçants, de RASED, en nombre suffisant ;
- Non au redéploiement des postes de remplaçants dans une seule et même brigade, respect de la fiche de poste des Brigades REP+
- Ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées ;
- Allègement des effectifs dans toutes les classes ;
- Recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire ;
- Ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain.



Retrouvez toutes les infos mise à jour de la « carte scolaire 2018 », sur notre site → [>ICI<](#)



Vos délégués FO « carte scolaire »

Vannina PELONE : 07.81.69.89.38

Corinne MEDJADJ : 06.07.58.45.68

contact@snudifo13.org

Rejoignez le syndicat libre et indépendant FORCE OUVRIERE !

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !